



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

SÉANCE DU 13 JUIN 2024

Présents : Patrice PRIMAULT, Sylvain BLONDON, Ingrid JENNY, Favie LIZÉ, Stéphanie BRUN, Guillaume CLERC, Lionel PRICAZ, Joachim LACROIX. Adrien BILLET.

Absent : Christine SALLANSONNET, Adrien BILLET.

Procurations :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Quorum : 5

Ingrid JENNY est nommée Secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des conseils Municipaux du 3 mai et du 16 mai 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Ordre du jour :

• ***Délibérations*** :

* **n° 2024/06/01** : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REMISE EN ETAT DE LA ROUTE DU PONT DRILLOT

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, le projet de remise en état d'une partie de la « Route du Pont Drillot » pour un montant de 99 395.00 € HT, soit 119 274.00€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du CDAS 2024 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **émet** un avis favorable à la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à la somme de 99 395.00 € HT ;
- **s'engage** à faire exécuter les travaux susmentionnés ;
- **sollicite** auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie une subvention de 20% du montant des travaux HT, soit une subvention de 19 879.00 € au titre du CDAS 2024 (contrat départemental d'Avenir et de Solidarité).
- **s'engage** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 80% du montant HT ;

Vote à l'unanimité des présents

*** n° 2024/06/02 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REMISE EN ETAT
DE LA ROUTE DE BELLECOMBE & ROUTE DE LA COUR**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, le projet de remise en état d'une partie de la « Route de Bellecombe et Route de la Cour » pour un montant de 94 395.00 € HT, soit 113 274.00€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du CDAS 2024 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **émet** un avis favorable à la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à la somme de 94 395.00 € HT ;
- **s'engage** à faire exécuter les travaux susmentionnés ;
- **sollicite** auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie une subvention de 20% du montant des travaux HT, soit une subvention de 18 879.00 € au titre du CDAS 2024 (contrat départemental d'Avenir et de Solidarité).
- **s'engage** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 80% du montant HT.

Vote à l'unanimité des présents

*** n° 2024/06/03 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN
ESCALIER D'ACCES A L'ABRI BUS LA TROSSAZ**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, le projet de la création d'un escalier d'accès à l'abri bus au lieu-dit « La Trossaz » pour un montant de 26 000.00 € HT, soit 31 200.00€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du CDAS 2024 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **émet** un avis favorable à la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à la somme de 26 000.00 € HT ;
- **s'engage** à faire exécuter les travaux susmentionnés ;
- **sollicite** auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie une subvention de 20% du montant des travaux HT, soit une subvention de 5 200.00 € au titre du CDAS 2024 (contrat départemental d'Avenir et de Solidarité).
- **s'engage** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 80% du montant HT.

Vote à l'unanimité des présents

*** n° 2024/06/04 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REMISE EN ETAT
DU CHEMIN DE LA LOY**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, le projet de remise en état du « Chemin de la Loy » pour un montant de 8 228.00 € HT, soit 9 873.00€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du CDAS 2024 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **émet** un avis favorable à la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à la somme de 8 228.00 € HT ;

- **s'engage** à faire exécuter les travaux susmentionnés ;
- **sollicite** auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie une subvention de 20% du montant des travaux HT, soit une subvention de 1 645,60 € au titre du CDAS 2024 (contrat départemental d'Avenir et de Solidarité).
- **s'engage** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 80% du montant HT.

Vote à l'unanimité des présents

*** n° 2024/06/05 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REMISE EN ETAT
DU MUR DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, le projet de remise en état du mur de l'église pour un montant de 3 840.00 € HT, soit 4 608.00€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du CDAS 2024 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **émet** un avis favorable à la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à la somme de 3 840.00 € HT ;
- **s'engage** à faire exécuter les travaux susmentionnés ;
- **sollicite** auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie une subvention de 20% du montant des travaux HT, soit une subvention de 768.00 € au titre du CDAS 2024 (contrat départemental d'Avenir et de Solidarité).
- **s'engage** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 80% du montant HT.

Vote à l'unanimité des présents

*** n° 2024/06/06 : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE
SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, que la commune de CERCIER s'est engagée dans l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours

de Predict, en concertation avec l'équipe municipal, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise.
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **décide** d'adopter à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté par Monsieur le Maire.

- **prend acte** de la transmission à venir de l'arrêté du Maire portant adoption de ce Plan Communal de Sauvegarde en Préfecture.

Harmonie présente la plateforme où sont recensés les risques de la commune. Les fiches d'alerte, fiches des personnes impliquées dans le plan communal de sauvegarde, les fiches missions pouvant servir de guide dans les actions à tenir.

Les conseillers sont sollicités pour étoffer les risques déjà recensés. Le plan tel que défini est amené à évoluer à tout moment.

Vote à l'unanimité des présents

➤ Informations et questions diverses :

- **Election complémentaire partielle.**

Monsieur le Maire informe son conseil que suite à la d'émission d'Estelle BARAT en date du 25 mai, la commune devra organiser des élections municipales complémentaires partielles avant le 25 août. En effet, le conseil a fait l'objet de

5 départs du conseil depuis le début du mandat. Mme la sous-préfète a arrêté deux dates pour organiser ces élections partielles, soit le 28 juillet et le 4 août.

- **Caravane aux Pratz**

Monsieur le Maire informe son conseil que notre conseiller juridique a pris le dossier en main, il prépare un courrier d'expulsion et s'occupe de déposer plainte.

- **Dégât suite à l'orage du 9 juin**

L'orage et les fortes pluies du dimanche 9 juin ont provoqué des dégâts parfois importants. Chez M. Etienne BOVET, la force de l'eau a explosé une canalisation béton de 50 cm de diamètre, sur 3 mètres de long, cela a soulevé la cour et provoqué un geyser allant jusqu'au toit du bâtiment et provoquant des inondations. Environ 30m³ de graviers ont été évacués. Il faut orienter des réflexions pour que ces situations ne se reproduisent pas, connaître nos compétences d'intervention aux abords des ruisseaux (SYR'USSE).

Stéphanie BRUN propose de faire une étude de bassin versant, c'est-à-dire connaître les capacités de récupérations par les fossés, des eaux de ruissèlement (canalisation des eaux pluviales, ruisseaux), ceci permettrait de dimensionner correctement les canalisations.

- **Scolaire**

Favie LIZE exprime son soulagement d'avoir pu obtenir l'ouverture de classe. Elle propose de prendre rendez-vous avec Maud CORBY et la CCPC pour faire le point sur le local qui sera utilisé, sur qui achète le matériel (meubles), matériel divers pour les maternelles, etc.

- **Permanence électorale**

Patrice PRIMAULT rappelle à tous les conseillers l'obligation qu'ils ont de tenir le bureau de vote pour les élections législatives du 30 juin et du 7 juillet. Les créneaux seront reconduits à l'identique.

- **Abri bus**

Les abris bus de la Coop et de la Trossaz ont été démontés afin d'être remplacés par la CCPC à la demande de la Région. A La Trossaz, les

signalisations ont déjà été rénovés, des panneaux lumineux de signalisation seront implantés par la CCPC, mais à la charge de la commune.

- **Urbanisme**

Déclaration préalable :

- 24A0015 : Construction d'un carport – favorable – TRABUIO Marie-Thérèse – Route de Pont Drillot
- 24A0016 : Installation d'une clôture et d'un portillon – favorable – MILLIAT Laurent – Route de La Cour
- 24A0017 : Pose de panneaux photovoltaïques – favorable – N'DOYE Axel – Chemin des Noisetiers
- 24A0018 : Installation d'une pergola – favorable – LUDMANN Quentin – Chemin de Menoux
- 24A0019 : Construction d'un abri de jardin – favorable – BLAISE Loïs – Chef-lieu Route de Frangy
- 24A0020 : Réfection toiture – favorable – EARL Les Rosiers – Rassier
- 24A0021 : Agrandissement garage annexe – en cours- DUNOYER Benoît – Rassier

Permis de construire :

- 24A0001 : Construction d'une maison individuelle – favorable – BOVET Vadim
- 24A0002 : Carport + abri jardin – favorable – RINGOT Florent – La Trossaz
- 20A0005 : Modification permis de construire – En attente de pièces complémentaires – DA ROCHA Anthony – La Trossaz

Fin de la séance à 20h30.

Le Maire
Patrice PRIMAULT




Le secrétaire
Ingrid JENNY